

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0682

Paris, le mercredi 16 janvier 2019

Émetteur : Karine Ledru, Consultante/formatrice - Institut 4.10 - Mail :
kledru@institutquatredix.fr
Eléonora Russo, Chef de projet formation - Ucanss - Mail :
formation@ucanss.fr

Objet : Offre Santé au Travail - Module « Mener un entretien suite à un événement traumatogène »

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,
Madame, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit le déploiement du module de formation « Mener un entretien suite à un événement traumatogène ».

Il s'adresse aux :

- référents santé,
- personnels de la fonction RH,
- managers,
- membres du CHSCT et du CSE – Commission santé le cas échéant,

acteurs de l'organisme amenés à accompagner un salarié confronté à un événement traumatogène survenu sur son lieu de travail ou dans son environnement personnel, comme une agression, le décès d'un collègue, une fuite de gaz ..., ainsi qu'aux témoins indirects de tels événements.

Il s'inscrit dans la continuité du protocole d'accord « Santé, Sécurité et Conditions de travail » du 16 novembre 2012 et des actions de prévention des risques, d'information et de formation préconisées.

Il enrichit le dispositif de formation Santé au travail Interbranche actuel et plus particulièrement la thématique dédiée à la gestion des situations difficiles qui comprend les modules suivants :

- « Gestion des incivilités et des situations difficiles » à l'attention des salariés en contact avec le public
- « Accompagner son équipe face aux incivilités et aux violences » à l'attention des managers
- « Conduire des entretiens avec un salarié en souffrance » à l'attention des managers.

1. DESCRIPTIF ET OBJECTIFS DE FORMATION

Le module « Mener un entretien suite à un événement traumatogène » répond aux enjeux et finalités suivants :

- aider les personnes à verbaliser leurs émotions suite à un événement traumatogène

- savoir repérer les personnes en état de stress
- mener un entretien de « defusing » individuel et collectif
- identifier les relais existants (direction, manager, service ressources humaines, cellule d'écoute, référent santé, médecine du travail, assistante sociale, ...)
- discerner le moment où une orientation vers des professionnels est nécessaire.

Ce module s'appuie sur une démarche connue sous l'appellation de « defusing » qui se caractérise par la conduite d'entretiens, généralement de courte durée, visant à la verbalisation immédiate des émotions, par un groupe ou une personne ayant vécu un évènement traumatique.

Cette démarche est non intrusive, c'est à dire que le vécu de l'évènement doit être rapporté par la personne dans un climat rassurant et bienveillant.

Ce type d'entretien est aussi l'occasion d'informer la personne et parfois son entourage, sur les symptômes susceptibles de survenir, de l'orienter vers l'accompagnement adéquat (social, ...).

2. PUBLIC CONCERNE ET PRE REQUIS

Ce module de formation est à destination des publics suivants :

- Référents santé,
- Cadres en charge des ressources humaines,
- Managers,
- Membres du CHSCT, Membres du CSE – Commission Santé le cas échéant.

3. DUREE ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Le module de formation se déroule sur 2 jours consécutifs en présentiel.

Il s'appuie sur une variété de méthodes pédagogiques : apports théoriques, débats/questions, retours d'expériences, témoignages, exercices pratiques et/ou d'application, quiz, vidéos, mises en situation et jeux de rôle.

4. COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

- en inter : 511 € par stagiaire
- en intra : 3 577 € par groupe

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

2019 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) en cliquant [ICI](#)

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que par l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (notamment contrat de professionnalisation et Pro A), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformation via votre espace adhérent.


5 – CALENDRIER ET INSCRIPTIONS

Dates	Lieu
11 et 12 février	Site de l'I4.10 - Paris
12 et 13 mars	Site de l'I4.10 - Dijon
23 et 24 mai	Site de l'I4.10 - Bordeaux
19 et 20 septembre	Site de l'I4.10 - Paris
10 et 11 octobre	Site de l'I4.10 - Marseille

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Espérant que cette formation vous apporte satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, Madame, Monsieur le Responsable des Ressources Humaines, l'expression de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot
Directrice du Développement et de
l'Accompagnement des Ressources Humaines